Image not found or type unknown

Indemnités de licenciement suite arrêt maladie+ inaptitude au tra

Par **VERHILLE MICHELLE**, le **14/05/2018** à **08:10**

mes droits aux indemnités de licenciements pour inaptitude au travail en tant qu'employée de la caisse primaire d'assurance maladie ou indemnités de départ en retraite.j'ai été en arrêt maladie puis en invalidité cat 2 (depuis plus de 5 ans)
je n'ai jamais reçu de lettre de licenciement.ai je le droit à une indemnité de licenciement ou d'ici quelque temps je serai en retraite aurai-je le droit à mon indemnité de départ à la retraite. dans tous les cas quelles démarches entreprendre auprès de mon employeur avec mes remerciements

Par **P.M.**, le **14/05/2018** à **09:02**

Bonjour,
Vous ne précisez pas justement si vous avez été déclarée inapte par le Médecin du Travail lors d'une visite de reprise...
Il faudrait connaître votre situation exacte et si suite à votre invalidité vous avez émis le souhait de reprendre le travail ou au contraire avez fait savoir à l'employeur que vous ne le souhaitiez pas ainsi que votre ancienneté dans l'entreprise à ce moment-là...

Par **VERHILLE MICHELLE**, le **14/05/2018** à **09:09**

une invalidité de catégorie 2 équivaut à une inaptitude.depuis que je suis invalide en catégorie 2 je n'ai émis le souhait de reprendre une activité, mon état étant toujours incompatible avec une activité salariée,de plus ma demande de retraite sera liquidée pour inaptitude(retraite pour inaptitude à 62 ans). je suis rentrée en juillet 1976 à la cpam

Par **VERHILLE MICHELLE**, le **14/05/2018** à **09:11**

invalidité catégorie 1 avec travail à mi-temps thérapeutique de 1999 à 2007 .invalidité catégorie 2 sans activité en avril 2007

Par **P.M.**, le **14/05/2018** à **09:27**

Vous vous trompez, l'invalidité de catégorie 2 n'empêche pas formellement de travailler et seul le Médecin du Travail peut décider d'une inaptitude...
Les droits à la retraite à temps plein c'est autre chose...
D'autre part, vous nous dîtes que cela fait plus de 5 ans que vous êtes en invalidité catégorie 2 puis qu'elle remonte à 2007...
Je vous propose ce dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés